

Malgré la détérioration du statut de la femme dans l'aristocratie du XII^e siècle, de riches héritières manifestent une autorité de *domina*

Entretien Aline Chambras Photo Sébastien Laval

Dames et pouvoir au Moyen Age

Le statut des dames de l'aristocratie à l'époque d'Aliénor d'Aquitaine reste peu connu. Néanmoins, il arrive d'apercevoir au détour d'une charte une dame dotée de pouvoirs seigneuriaux. Entretien avec Géraldine Damon, doctorante au CESC, qui intervenait au colloque «Plantagenêts et Capétiens» (mai 2004) sur «le statut de la dame en Poitou d'après les chartes». Cette agrégée d'histoire effectue ses recherches sur quatre grandes familles poitevines du X^e au XIII^e siècle : les vicomtes de Thouars, les seigneurs de Lusignan, les seigneurs de Parthenay et les seigneurs de Mauléon.

De gauche à droite :
Sceaux
de Bourgogne
de Rancon, dame
de Lusignan (fin XII^e),
de Constance
de Craon, dame
de la Garnache
(1216), d'Isabelle
de Lusignan, dame
de Belleville (1303).

L'Actualité. - Quelle est la place occupée par les dames au XII^e siècle ?

Géraldine Damon. - L'observation des chartes de cette période témoigne d'un véritable réajustement du rôle, du statut et du pouvoir de la dame et plus généralement de la femme en Poitou. En effet, alors qu'au X^e

siècle environ 40 % des actes font apparaître une femme, au XI^e siècle ce chiffre tombe à 30 % et au XII^e siècle à 20 %. Ces données indiquent clairement que les femmes tendent à être reléguées à l'arrière-plan. Surtout qu'à cette diminution quantitative du rôle de la femme s'ajoute une dégradation qualitative. Les femmes de l'aristocratie, qui agissaient auparavant fréquemment de concert avec leur mari, se retrouvent réduites à donner leur consentement à la fin des actes. De la même manière, on remarque que de moins en moins de femmes initient des actes toutes seules, contrairement aux époques précédentes. Cette détérioration du statut de la femme n'est pas spécifique au Poitou et est perceptible dans d'autres régions. Quant aux raisons de ce relatif retrait des dames de la scène publique, elles restent en grande partie floues. Dans le Sud de la France, les historiens avancent comme explication la renaissance du droit romain qui est plutôt défavorable à la femme en matière de dot notamment, ou encore la systématisation d'unions entre des seigneurs et des femmes de rang inférieur, ce qui a tendance à déséquilibrer le rapport jusque-là plutôt égalitaire régnant au sein du couple aristocratique.

Autant d'éléments peu perceptibles en Poitou. Faut-il alors évoquer les troubles suscités dans cette région par les révoltes nobiliaires contre les Plantagenêts, a priori plutôt défavorables à la femme qui est par «nature» désarmée au Moyen Age ? On observe que non seulement la détérioration du statut de la femme est antérieure à ces révoltes mais aussi que celles-ci pourraient avoir provoqué une brèche dans le système de confiscation masculine du pouvoir. Force est alors de rechercher l'explication du côté du renforcement du lignage qui favorise les mâles de la famille et entraîne une diminution du pouvoir éco-



nomique des dames. Privée des nerfs fondamentaux du pouvoir, l'argent et la terre, la dame n'a plus les moyens de jouer un rôle de premier plan et de mettre en œuvre ses droits. Elle peut certes hériter de fiefs en l'absence de descendant mâle, mais la gestion en reviendra ensuite à un membre masculin de son entourage, son mari généralement. Notons pour finir que la tutelle qui pèse sur elle en tant que fille ou épouse se lève au moment du veuvage. Les quelques exemples de femmes que l'on trouve à la tête des seigneuries sont donc soit des héritières en attente d'un mari, soit des veuves ayant la garde du fief pendant la minorité de leur fils. Une fois que celui-ci accède à la tête de la seigneurie, elles quittent le devant de la scène et choisissent parfois de se retirer au couvent, notamment à Fontevraud qui attire alors toute l'aristocratie féminine poitevine. Il n'est pas dit qu'elles perdent pour autant toute influence sur leurs enfants, bien au contraire...

On peut donc voir apparaître des figures de *domina* à cette époque ?

C'est vrai, dans les dernières décennies du XII^e siècle, certaines femmes retrouvent du pouvoir. La nature des unions a un rôle certain dans cette embellie. Ainsi, dans la région du Bas-Poitou qui recouvre à peu près l'actuel département de la Vendée, de riches héritières contractent des alliances avec des seigneurs châtelains de moindre importance, ce qui renforce leur pouvoir et leur influence au sein du couple. Dans cette région, on peut même dire que l'on assiste à une véritable «chasse à l'héritière». Fortes de leur pouvoir économique et de leur rang social élevé, ces dames continuent même mariées à initier des actes de leur propre chef et avec leur propre titulature. Je pense par exemple à Béatrice de Machecoul, fille de Bernard de Machecoul de qui elle hérite les fiefs de la Roche-sur-Yon et de Luçon. Mariée successivement à Guillaume de Mauléon et à Aimeri de Thouars, elle continue à gérer ses fiefs et domaines, arbitrant des conflits entre ses hommes et des communautés monastiques ou encore effectuant des donations aux prieurés présents sur ses terres. Elle est d'ailleurs qualifiée de *domina* dans les chartes et possède même un sceau, symbole de sa responsabilité juridique, de son autorité en tant que *domina* et de son identité sociale.

Le premier sceau féminin que l'on ait conservé en Poitou date de la fin du XII^e siècle : c'est celui de Bourgogne de Rancon, la fille de Geoffroy de Rancon, un très grand seigneur poitevin qui est l'un des fidèles lieutenants de Louis VII dans la région. Elle apporte en dot à son époux, Hugues VIII de Lusignan, le château de Vouvant dont elle reste la propriétaire légitime nous disent les chartes. Cet



De gauche à droite : Sceaux de Marguerite de Berrie, dame d'Amboise (1216), de Yolande Lusignan, dame de Pons (1308), de Philippe, femme de Pierre Achard (1273). Dessins issus des planches publiées par François Eygun : *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515*, Société des Antiquaires de l'Ouest, 1938).

apport patrimonial de première importance ainsi que son prestigieux lignage d'origine lui permettent de sortir de l'anonymat dans lequel sont généralement confinées les femmes de la maison de Lusignan.

Peut-on dire qu'Aliénor d'Aquitaine a eu une influence sur cette amélioration du statut des dames ?

Non, je ne pense pas, d'autant qu'Aliénor est finalement peu présente sur ses terres et que l'on trouve peu de femmes du Poitou dans son entourage. On ne peut pas dire qu'elle ait joué un rôle moteur dans cette embellie du tournant du XIII^e siècle. La figure d'Aliénor est certes fascinante mais c'est un miroir aux alouettes, et s'il y a conjonction entre l'émergence de *dominae* importantes et le long règne d'Aliénor (encore que les dames en question surgissent sur la scène poitevine après la mort d'Aliénor pour la plupart), je crois que cela reste une coïncidence. En définitive, on trouve ici et là au détour d'une charte des femmes *de* pouvoirs, pouvoirs qui sont d'ailleurs surtout informels et plutôt de l'ordre de l'influence en tant qu'épouse et mère, mais très rares sont les femmes *au* pouvoir au XII^e siècle. ■



Géraldine Damon prépare une thèse sur une tétrarchie nobiliaire en Poitou à l'âge féodal (dir. Martin Aurell) au CESCUM de l'Université de Poitiers.